

[CHARTE ENGAGEMENT ENTREPRISE]



Agissons ensemble
pour notre
environnement



BOULOGNE-BILLANCOURT
CHAVILLE
ISSY-LES-MOULINEAUX
MARNES-LA-COQUETTE
MEUDON
SÈVRES
VANVES
VILLE-D'AVRAY

seineouest.fr

0800 10 10 21
Numéro d'appel gratuit



Un plan climat pour répondre aux enjeux de développement durable du territoire



Grand Paris Seine Ouest (GPSO) est pleinement conscient des enjeux environnementaux et énergétiques auxquels est confronté son territoire, et poursuit sa transition écologique à travers la mise en œuvre de son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) 2020-2025. Le PCAET est donc le projet stratégique et opérationnel permettant de définir des actions :

- De réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) afin de contribuer à limiter l'augmentation de la température à 2 °C d'ici 2100 (objectif fixé lors de la conférence de Paris sur le climat - COP21) ;
 - De diminution des émissions de polluants atmosphériques ;
 - De réduction des consommations énergétiques ;
 - De développement des énergies renouvelables et de récupération ;
 - D'adaptation aux impacts du changement climatique.
- Afin de relever ce défi, GPSO a associé l'ensemble des acteurs de son territoire (élus, institutionnels, économiques, associations, citoyens...) à la co-construction du plan d'actions, véritable colonne vertébrale du PCAET. Il est essentiel que chaque acteur du territoire se mobilise, chacun à un rôle à jouer avec ses moyens d'actions.

Qu'est-ce qu'un Plan Climat ?

Un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) est un projet territorial de développement durable dont la finalité est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire à ses effets.

Il prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour de plusieurs axes d'actions :

- La réduction des émissions de gaz à effet de serre
- L'adaptation au changement climatique
- La sobriété énergétique
- La qualité de l'air
- Le développement des énergies renouvelables

La mise en place des PCAET est confiée aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants (article 188 de la LTECV).

En Île-de-France, l'obligation d'élaborer un PCAET concerne 62 territoires (EPCI et EPT), dont la métropole du Grand Paris - MGP et ses 12 établissements publics territoriaux (EPT). Ainsi, GPSO (EPT n°3) est directement concerné.

Les EPT et la commune de Paris doivent élaborer des PCAET compatibles avec celui de la MGP (art. L5219 -5 du CGCT), ils n'ont pas de délais de réalisation imposés par la loi.

Le PCAET est mis en place pour une durée de 6 ans.

La réussite du Plan Climat de GPSO dépendra de la **CAPACITÉ D'AGIR TOUS ENSEMBLE**



Des enjeux

air-climat-énergie locaux

auxquels le territoire doit faire face



Les **bâtiments résidentiels et tertiaires** sont les **plus gros consommateurs d'énergie** et émetteurs de GES du territoire. Ils constituent également une **source importante d'émissions de polluants atmosphériques** (oxydes d'azote et particules).



Le **territoire** de GPSO est **très attractif économiquement** et génère beaucoup de **flux de véhicules tant pour le transport de personnes que de marchandises**. Bien que desservi par de nombreux transports en commun, la **voiture y reste importante dans les déplacements**. Les transports routiers sont ainsi le **2^e secteur consommateur d'énergie et le 2^e émetteur de GES du territoire** et constituent la première source de polluants atmosphériques. Tout comme pour la Métropole du Grand Paris (MGP), la mobilité est une des priorités de GPSO pour réduire les émissions de polluants et de gaz à effet de serre du territoire.



De par son attractivité économique et sa densité démographique, **le territoire** de GPSO est également un **producteur important de déchets**. La **réduction à la source** et une meilleure valorisation des déchets de tous les acteurs du territoire est également un enjeu important.



Face aux effets inéluctables du changement climatique et afin de réduire les conséquences déjà perceptibles sur les habitants, les infrastructures, les bâtiments, les acteurs économiques et les milieux naturels, **il est important de définir des mesures pour s'adapter**. Dans le contexte de croissance démographique et de densification du territoire, la résilience passera nécessairement par des **évolutions dans les aménagements et les nouvelles constructions**.



Les **émissions de GES** liées aux **comportements de consommation des acteurs du territoire occupent une part importante des émissions du territoire**

Dans un contexte de croissance démographique, si nous ne revoyons pas nos modes de consommations, nous ne pourrons pas limiter le changement climatique et l'épuisement des ressources. En effet, les achats de biens et les déchets produits afférents seront émetteurs de gaz à effet de serre.



Les axes

Conscient des enjeux environnementaux et énergétiques de son territoire, GPSO a défini 6 axes prioritaires dans le cadre de son PCAET qui se déclinent en objectifs opérationnels et en 19 actions stratégiques permettant de répondre à ces enjeux :

AXE 1

Contribuer localement à la **DIMINUTION DES GAZ À EFFET DE SERRE (GES)**

AXE 2

Un territoire résilient qui veille à la **QUALITÉ DE SON CADRE DE VIE**

AXE 3

Améliorer La **QUALITÉ DE L'AIR**

AXE 4

Consommer **MIEUX, JETER MOINS**

AXE 5

Mobiliser les habitants et les acteurs locaux autour d'une **DYNAMIQUE COLLECTIVE À « ÉNERGIE POSITIVE »**

AXE 6

GPSO, une administration exemplaire

Tous les secteurs les plus polluants doivent fournir un effort pour diminuer leurs émissions de gaz à effet de serre. L'engagement des acteurs socio-économiques constitue donc un levier clé pour y parvenir.



Une charte d'engagement pour tous avec des actions concrètes

Au travers de ses compétences et afin de réduire son impact carbone, GPSO souhaite mener une politique volontariste d'engagement avec les divers acteurs du territoire afin d'atteindre les objectifs fixés dans le cadre de son plan d'actions climat-air-énergie.

Dans ce contexte, l'adhésion à la charte Climat Énergie est stratégique et essentielle pour l'avenir durable du territoire. Objet de l'action 5.4 du PCAET, il s'agit de créer une dynamique locale et de fédérer les acteurs du territoire à partager des objectifs communs de lutte contre le changement climatique et de limiter la dépendance énergétique du territoire. Tous les acteurs socio-économiques peuvent adhérer à cette charte : entreprises, acteurs publics comme les hôpitaux, monde associatif...

Cette charte est portée par GPSO en partenariat avec Seine Ouest Entreprise et Emploi (SOEE). SOEE est un interlocuteur privilégié des entreprises du territoire et un relais essentiel pour promouvoir les bonnes pratiques.

Par ailleurs, l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC) GPSO-Énergie apporte également son appui en matière d'animation, et pourra notamment réaliser des sensibilisations aux employés ou mener des ateliers « fresque du climat » auprès des entreprises.

Les engagements des acteurs : 3 niveaux possibles

La charte « énergie-climat » de GPSO propose trois niveaux d'engagement différents : BRONZE, ARGENT, et OR.

BRONZE

En tant que signataire du niveau BRONZE, je m'engage à :

- Entamer une réflexion sur mon action pour contribuer à la transition écologique du territoire
- Relayer les communications de Grand Paris Seine Ouest sur le développement durable auprès de mes employés
- Sensibiliser mes employés aux bonnes pratiques
- Assister aux événements proposés par Seine Ouest Entreprise et Emploi

ARGENT

En tant que signataire du niveau ARGENT, je m'engage à :

- Satisfaire les engagements du niveau BRONZE
- Mettre en œuvre des actions concrètes dans mon périmètre d'activité
- Produire un court document de synthèse qui précise ma feuille de route
- Produire des indicateurs annuels de suivi de ses actions

OR

En tant que signataire du niveau OR, je m'engage à :

- Satisfaire les engagements du niveau ARGENT
- Être moteur auprès des autres entreprises pour les faire adhérer à la Charte
- Me fixer des objectifs chiffrés à 2025 et 2030
- Créer des synergies avec d'autres acteurs pour amplifier mon action pour le développement durable

Nom de la Structure

Adresse

Nom/prénom du référent

Fonction

Tel / E-mail

Niveau d'engagement choisi

Fait à Le

SIGNATURE
Partenaire / Pilote

SIGNATURE
Grand Paris Seine Ouest

SIGNATURE
Ville

Annexes

Quelques exemples d'actions à mettre en place pour chaque niveau d'engagement

BRONZE

Pour le **niveau bronze**, les principales actions sont explicitées dans l'encadré précédent :

- Relayer les communications de GPSO sur le développement durable auprès de mes employés
- Participer aux événements proposés par SOEE
- Sensibiliser ses employés
 - › Aux éco-gestes
 - › Aux enjeux du changement climatique : la fresque du climat peut être une bonne porte d'entrée. Pour cela, il est possible de s'appuyer sur l'ALEC

ARGENT

Pour le **niveau argent**, ci-dessous quelques pistes pour engager son action :

- Utiliser du matériel éco-responsable
 - › Au niveau du matériel informatique
 - › Au niveau des événements de l'entreprise
 - › De manière générale, travailler sur sa politique d'achats est un bon levier
- Réduire ses déchets
 - › En mettant en place un tri efficace au sein des bureaux et sur le terrain
 - › En réduisant l'utilisation du plastique à usage unique, notamment sur les événements
 - › En valorisant au mieux les déchets

OR

Enfin, pour le **niveau or**, le signataire peut mettre en œuvre les actions suivantes :

- Transformer progressivement sa flotte de véhicules pour supprimer les véhicules thermiques. De manière générale, mettre en place un Plan de Déplacement Entreprises pour interroger les usages de ses salariés
- Réduire ses consommations d'énergie
 - › Suivre ses consommations d'énergie, notamment au niveau de ses bâtiments
 - › Planifier des travaux de rénovation si l'on est propriétaire
 - › De manière générale, interroger sa stratégie bâtiment en vue du décret tertiaire
- Mettre en place une stratégie zéro déchet sur l'ensemble de ses activités
- Évaluer sa stratégie climat : cela peut passer par le programme ACT (*Assessing Low Carbon Transition*), par ailleurs boosté par le dispositif « Tremplin » de l'ADEME (voir annexe suivante)



Quels avantages pour les signataires de la charte ?

GPSO s'engage à valoriser le signataire de la charte sur son site internet et ses réseaux sociaux

De plus, le partenaire bénéficiera du retour d'expérience du réseau de signataires grâce à l'animation de GPSO et SOEE, au travers notamment de l'organisation d'ateliers thématiques. GPSO s'engage également à organiser annuellement une rencontre entre l'ensemble des signataires pour valoriser les bonnes pratiques et saluer les nouveaux partenaires ayant rejoint la charte.

Le partage de bonnes pratiques et d'informations par les équipes de GPSO pour accompagner les entreprises vers une mobilité plus durable de leurs salariés sera aussi mis en place.

Par ailleurs, pour mettre en place des actions de transition écologique, les acteurs socio-économiques du territoire peuvent bénéficier de différents dispositifs d'accompagnement pour transformer leur activité vers un modèle plus vertueux. Ci-dessous quelques exemples d'aides financières à destination des entreprises.

Dispositifs proposés par l'ADEME :

- Dispositif Tremplin : finance des projets de transition écologique pour les PME
- Aide financière pour l'éco-conception : principalement pour les secteurs du numérique, de l'alimentation et de la mode
- Évaluer sa stratégie climat : programme ACT, également boosté par le dispositif Tremplin
- Dispositif TPE gagnantes sur tous les coûts

Dispositifs proposés par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris Île de France :

- Programme Perf'Énergie
- Accompagnement à une démarche RSE
- Label ENVOL
- Accompagnement à la mise en place d'un Plan de Mobilité (Inter)Entreprise

Dispositifs proposés par la CMA 92 :

- Relais du dispositif TPE gagnantes sur tous les coûts
- Dispositif Ecodéfis pour les artisans (engagement de l'artisan et sensibilisation des clients)
- Différentes propositions pour la gestion des déchets



Le Plan Climat Air Énergie Territorial a été construit
autour d'objectifs chiffrés et d'indicateurs de suivi.

Il sera évalué tout au long de sa mise en application (2020-2025)
via une plateforme interactive de suivi accessible sur **seineouest.fr**

Une évaluation approfondie réglementaire,
sera ainsi menée à mi-parcours (2022-2023).

seineouest.fr

0800 10 10 21
Numéro d'appel gratuit

